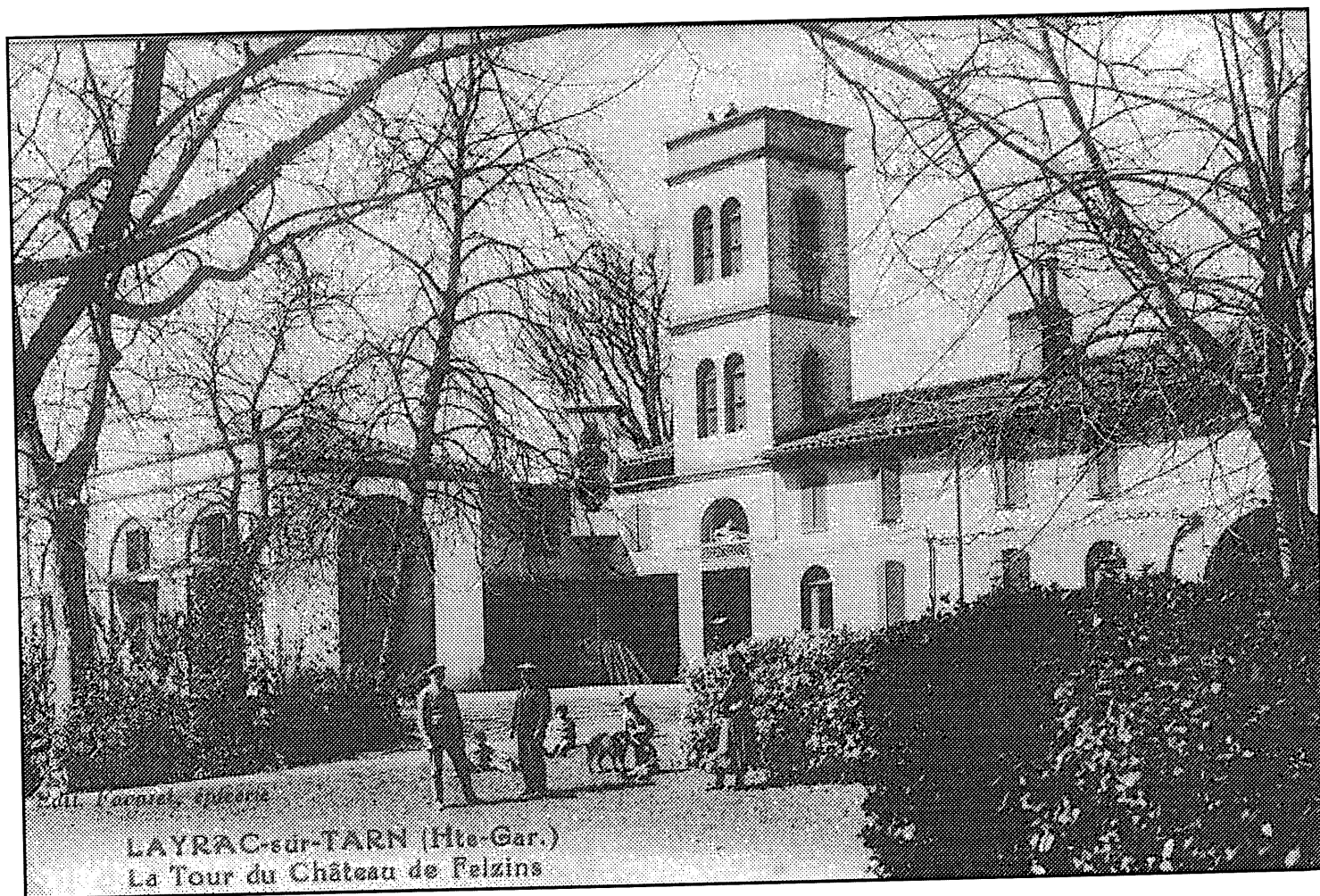


MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

BULLETIN MUNICIPAL

N° 2



La Gazette de Layrac

JANVIER 1996

Le mot du Maire...

Le premier numéro du Bulletin Municipal a été apprécié. Nous pouvons féliciter et remercier l'équipe responsable et l'encourager pour la suite.

Vous avez observé que l'urbanisation de la route de Bondigoux est réalisée. Il reste à terminer la rénovation de l'éclairage public correspondant : la pose de candélabres et la dépose de la ligne électrique aérienne devenue inutile.

Autre réalisation, un renforcement de la conduite d'eau potable en pied de côte sur la RD 15 permettra l'urbanisation de cette entrée du village, dès que les crédits départementaux seront alloués.

Ces jours-ci, la mise en place de containers pour les ordures ménagères s'effectue dans un souci de propreté et de salubrité.

Bilan de la réunion d'information "urbanisme" du 9 septembre : sept personnes présentes.

Comme tous les ans, début février en principe, aura lieu l'après-midi récréative donnée en l'honneur des anciens.

A la veille de l'année nouvelle, le Conseil Municipal et moi-même, vous présentons nos vœux les meilleurs de bonheur, prospérité et santé, de la réussite pour chacun dans son domaine,

... et Bonnes Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Le maire,

Au fil du Conseil Municipal...

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Parmi les 24 contribuables proposés par les membres du Conseil Municipal, la Direction des Services Fiscaux a désigné les personnes suivantes :

* Titulaires

- Cécile ALAUZET
- Jean-Pierre ALVAREZ
- Alain MAUREAU
- Mario PIZZATO
- Pierre ROUX
- Georges RAYNAUD

* Suppléants

- Jacqueline BONNET
- Andrée DELMAS
- Jacqueline FACCIN
- Hugues ANDRIEU
- Raymond BRÉGAIL
- Jean CAILLAN

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour améliorer la sécurité de tous et en particulier celle des enfants :

- les 3 passages pour piétons ont été revêtus d'enduit de couleur,
- un passage surélevé a été installé devant le portail de l'école.

Coût de l'opération :

- 14 508 F HT pour les 3 passages piétons,
- 17 800 F HT pour le passage surélevé.

(coût estimatif se décomposant ainsi : béton et bitume 6 600 F, enduit 4 400 F, panneaux de signalisation 6 800 F)

Ces travaux sont subventionnés à 56 %.

URBANISATION DE LA ROUTE DE BONDIGOUX

Coût de l'opération : sur un programme de travaux de 550 000 F notre commune a participé à hauteur de 60 000 F environ.

CRÉATION DU SIGEP

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal a évolué depuis sa création.

Depuis la rentrée 94-95, une deuxième classe fonctionne à Bondigoux. Les frais de fonctionnement et les investissements mobiliers des écoles des trois villages seront désormais pris en charge par le Syndicat Intercommunal de Gestion des Écoles Publiques.

Chaque commune aura trois délégués et un suppléant élus au sein du Conseil Municipal (pour Layrac : M. BROUSSE, J. BONNET, M. DIRAT et J.P. ALVAREZ suppléant).

Le SIGEP devrait entrer en fonction en janvier 1996.

COUR DE FERMES

Les agriculteurs désireux d'effectuer des travaux de réfection de la cour de leur ferme sont invités à le signaler à la Mairie. Ils peuvent bénéficier de subventions.

RAPPEL

Les séances du Conseil Municipal sont publiques : vous pouvez y assister sans toutefois participer à la discussion.

La réunion du Conseil Municipal est annoncée au moins 3 jours avant par affichage sur le panneau de la Mairie.

La séance établissant le budget doit avoir lieu avant le 31 mars 96.

Stop Infos...

☐ Services sociaux

M^{me} MARGOLLÉ, nouvelle assistante sociale agricole

☎ 61 37 61 28

🕒 14 h 30 à 15 h 30

✉ Maison des Associations
VILLEMUR

Centre Médico-Social

✉ 15, avenue du Général LECLERC
VILLEMUR

☎ 61 37 89 90 (nouveau numéro de téléphone)

☐ Ce que vous devez savoir

Ferrailleur Monsieur Alain SUSIGNAN passe désormais
chaque 1er samedi du mois.

☐ Bibliothèque

Ouverture prévue dans le courant du premier trimestre
1996 d'une bibliothèque pour tous où chacun pourra
trouver ce qu'il cherche.

Nous faisons appel à votre générosité pour l'enrichir et
pour diversifier la collection de livres que nous possédons
déjà : romans, BD, livres d'enfants, revues, magazines...

🕒 mercredi de 17 h à 18 h

✉ Salle du club

Renseignements : J.P. ALVAREZ

☎ 61 35 36 91

☐ Couture

Êtes-vous intéressée par un atelier de couture ?
Contactez la Mairie

☎ 61 35 35 25

☐ Gratuité des transports

Une carte de transports gratuits est délivrée par le
Conseil Général pour 6 mois renouvelables à toute personne
inscrite à l'ANPE, tout RMIste ou CES, domiciliée dans le
département. Elle permet dorénavant l'accès au réseau
métro-bus de l'agglomération toulousaine
Pour vous aider dans vos démarches, contactez la Mairie

☎ 61 35 35 25

☐ OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Jusqu'en décembre 1997, des aides financières sont
attribuées dans les communes du canton de VILLEMUR.

Ceci concerne :

- les propriétaires occupant leur logement qui souhaitent
réaliser des travaux d'amélioration du gros œuvre ou de
l'aménagement intérieur ;
- les propriétaires de logements locatifs ou vacants qui
souhaitent les améliorer pour les louer ;
- les propriétaires bailleurs ou occupants qui souhaitent
effectuer des travaux de ravalement de façade.

Contacter l'équipe d'animation :

✉ Mairie de VILLEMUR

🕒 9 h à 12 h

. jeudi 11 janvier 1996

. jeudi 25 janvier

. jeudi 8 février

. jeudi 22 février

. vendredi 15 mars

. jeudi 28 mars

. jeudi 11 avril

☎ 61 37 61 20

☐ Télé-Assistance

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
handicapées ou malades qui, sur un simple geste, peuvent
être écoutées, réconfortées, aidées et secourues, le Conseil
Général prend en charge les frais de dossier, l'abonnement
à la station d'écoute, les frais d'installation (du matériel)
et verse aussi une subvention pour la location du matériel.

Ces conditions sont octroyées à toutes les personnes du
département de la Haute-Garonne, sans conditions de
ressources répondant aux critères suivants :

- âgées de 65 ans et plus
- handicapées titulaires de la carte d'invalidité à 80 % et
plus.

Contacter le Conseil Général de la Haute-Garonne

✉ Délégation aux personnes âgées
Hôtel du département
Place Saint-Étienne
31090 TOULOUSE cedex

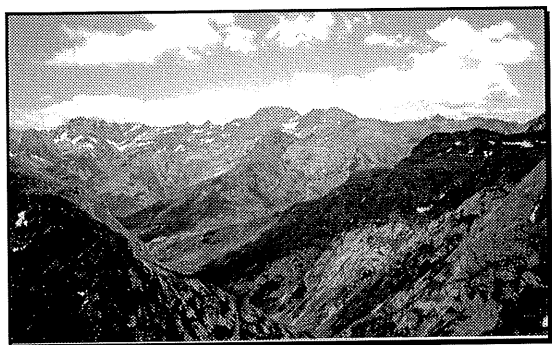
☎ 61 33 44 15

Vie associative...

Le petit Vignemale

14, 15 et 16 juillet 1995

Cette année, la nouvelle équipe des montagnards de Layrac s'est lancée à la conquête du Petit Vignemale, sous l'œil attentif de J.P., son guide préféré, et avec la complicité d'une météo favorable.



Nous installons notre bivouac près d'un torrent, là où le chemin s'arrête et se transforme en sentier, loin du monde civilisé. A peine arrivés, nous sommes repérés par les marmottes qui poussent leurs cris perçants pour nous prévenir que nous sommes en territoire occupé. Nous décidons de partir à leur rencontre et, après quelques minutes de marche silencieuse, nous les apercevons tout près de nous. Les marmottes sont au rendez-vous, et nous, nous sommes en admiration.

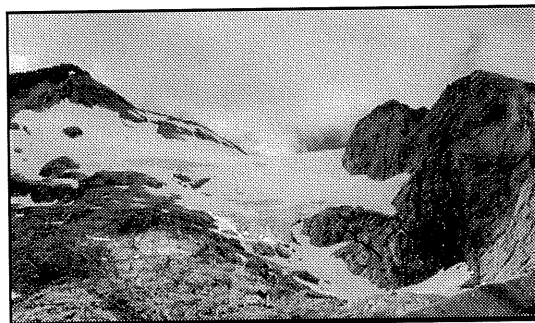


Le soleil se cache, la fraîcheur tombe, il est temps de regagner notre campement. Une bonne soupe chaude,

quelques chansons autour du feu de camp, nous nous réchauffons très vite avant de rejoindre nos tentes pour la nuit.

Le grand jour est arrivé. Le soleil commence à réchauffer la vallée, la journée s'annonce belle. Petit déj., toilette succincte dans le torrent et... en route vers le sommet, le casse-croûte sur le dos. Au fur et à mesure de notre ascension sur un sentier bordé d'iris sauvages, le paysage change de couleurs, les ombres jouent avec le soleil pour nous donner un spectacle éblouissant.

Après plusieurs heures de marche, nous arrivons enfin tous ensemble au pied du glacier ; quelques mètres encore, et nous voilà au sommet du Petit Vignemale. Nous pouvons savourer la récompense de nos efforts devant ce décor grandiose.



C'est avec regret que nous entamons la descente, mais nous ramenons les images et les sensations nécessaires pour ne pas oublier cette randonnée, en attendant la prochaine.

A bientôt parmi nous.

Petite chronique de LAYRAC...

par Robert Mosnier

Des philosophes du XVIIIème siècle épris de rationalisme ont mis en exergue le terme "utilité" à l'origine des excès de la Révolution Française.

En effet, les clercs qui prient, les nobles rentiers mais aussi les mendiants hostiles à tout travail et vivant de façon marginale doivent être pourchassés.

En 1791, les ordres religieux sont abolis, la constitution civile du clergé rend les prêtres, les évêques tributaires de l'État Nation, fonctionnaires prêtant serment.

Un tel dispositif, condamné par le Pape Pie VI allait être à l'origine d'une scission au sein de l'église et du peuple. Les prêtres réfractaires à la Constitution Civile du Clergé étaient pourchassés, déportés, torturés. La Bretagne, la Vendée, l'Anjou s'embrasent. La guerre civile renforçait l'intransigeance du pouvoir central : la Convention 1792-1795 puis le Directoire 1795-1799.

Un épisode de ce genre a eu lieu dans notre village. Laissons la parole à Madame Lagarde. Recherches concernant le prêtre Viguié, curé de Layrac.

«Pour procéder à ces visites obligatoires dont le but était de rechercher les réfractaires, le Commissaire du Directoire exécutif du canton se rendit dans la commune de Layrac, accompagné des citoyens Crubilhé, agent municipal de cette commune et de Cabié, agent municipal de Villaudric, suivis d'un détachement de quarante hommes de la Garde Nationale.

Leur première opération fut d'investir dans la nuit du 10 au 11 thermidor, la maison du nommé Jean Teyseyré, habitant à Lescalère, près Layrac, attendant qu'il fût jour pour visiter sa maison et arrêter les gens suspects qu'on espérait y découvrir.

Étant entrés sans résistance, les trois agents demandèrent à parler au maître de la maison Jean Teyseyré qui se trouva absent.

Ils ordonnèrent alors que tous les habitants de la maison leur fussent présentés : ce qui eut lieu aussitôt.

Mais les agents durent reconnaître qu'il n'y avait là que les sœurs et les enfants de Teyseyré et trois domestiques de labour.

Ils interpellèrent une des sœurs. Portant la parole si son frère ne donnerait point asile à Viguié, prêtre sexagénaire, ex-curé du dit Layrac, elle répondit peu sur cette question, mais assura qu'il n'était point dans la maison : "pour nous en convaincre, nous fouillâmes avec le plus grand soin et ne le trouvâmes pas".

Mais étant parvenus à une chambre et après l'avoir ouverte, ils trouvèrent un individu dans un lit et lui demandèrent qui il était, il leur déclara aussitôt être François Viguié, prêtre, neveu du curé. Il leur dit s'être fracturé une jambe dans la commune de Buzet.

Les agents lui déclarèrent alors qu'il tombait sous le coup de la loi du 18 messidor (6 VII 1796) et le mirent en état d'arrestation.

Ne pouvant être transporté à Toulouse à cause de son "incommodité" ils placèrent provisoirement auprès de lui une garde de six hommes jusqu'à ce que l'autorité supérieure en eut ordonné autrement.

Voilà comment cette modeste maison de Lescalère est entrée dans l'histoire régionale jusqu'au 2 mars 1930, jour mémorable où une crue du Tarn sans précédent l'emporta dans ses vagues furieuses.

D'autres maisons du village désignées suspectes furent également visitées, mais en vain.

Il en fut de même des communes environnantes, inspectées minutieusement.

Procès-verbal fut dressé et envoyé à l'administration départementale. "J'ai promis à la famille Teyseyré que s'ils donnaient asile au vieux Viguié, ex-curé, toutes les précautions seraient prises pour qu'il fût arrêté et que Teyseyré lui-même le serait aussi, pour être jugé en exécuté de la loi du 22 germinal qui déclare complices des prêtres déportés les citoyens qui les recèlent.»

La pacification ne viendra que plus tard : le Concordat de 1802 à l'origine d'une mission que nous rappelle la belle croix hosannière en fer forgé du carrefour de Layrac apaisera les esprits.

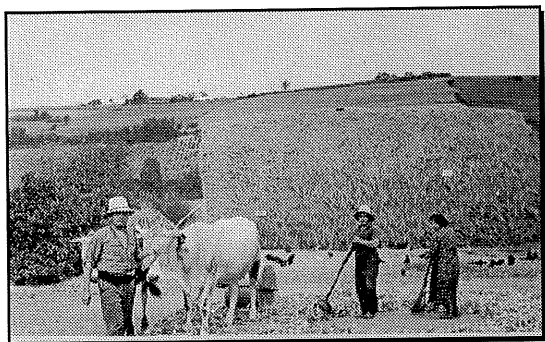
à suivre...

Souvenirs, souvenirs...

ou, quand Ninou et sa mère se souviennent

Une photo retrouvée dans un tiroir et voilà une foule de souvenirs qui resurgissent. Andrée Delmas, entourée de sa famille, nous raconte avec verve et malice, une scène vieille de quelques dizaines d'années. Les mots ne pourront restituer l'atmosphère de ce moment comme elle le revit encore avec le plaisir intact des situations cocasses.

Que pouvait-on faire avec un attelage de bœufs tirant un rouleau dans une cour de ferme, près d'une meule de paille ? La présence d'une grand-mère avec son balai vous donne-t-elle une idée ? Et à quoi peut servir "la casso", ce récipient au bout d'un long manche ?



Autrefois, on ne comptait ni le temps ni la peine et les productions agricoles étaient diversifiées. Ainsi, la famille Bories cultivait-elle des haricots pour sa consommation personnelle, mais aussi pour la vente.

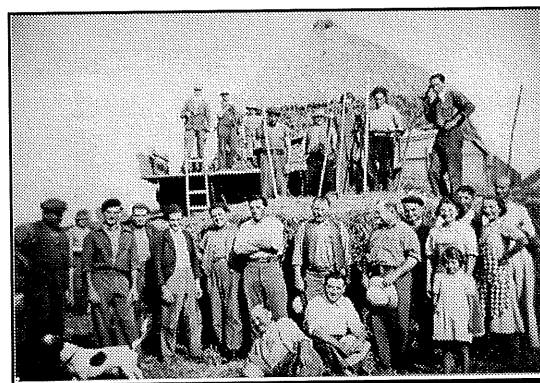
Lorsque les haricots étaient arrivés à maturité, il fallait préparer le sol : une surface circulaire, assez grande, plate et propre. Les pieds de haricots, arrachés tôt le matin avec la rosée pour que les cosses ne s'ouvrent pas, étaient récupérés l'après-midi, après un bon ensoleillement. On étalait alors sur le sol, en forme de couronne, une épaisse couche de pieds de haricots. L'attelage tournait sur ce tapis pour égrener les haricots. "Je revois encore mon père avec sa casso", ajoute Ninou avec un grand sourire.

Entre les tours, on secouait les végétaux avec la fourche et la grand-mère, avec son balai, ramenait les grains sous les cosses afin que le rouleau ne les écrase pas. Ces opérations se répétaient plusieurs fois, les bêtes travaillaient docilement.

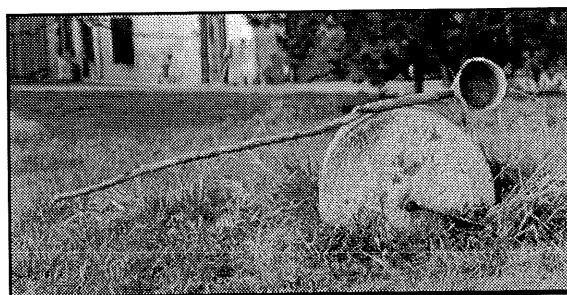
Après avoir ramassé les grains, on les passait au ventilateur (la grille moungero) qu'on tournait à la main. Cette opération permettait de séparer les grains de la terre qui tombait et

des cosses qui s'envolaient. Les haricots étaient presque propres ; il manquait une dernière vérification. Le soir, la famille réunie autour de la table triait un à un les grains, peu à peu à la veillée.

A l'aide du "cinquième" (mesure ainsi appelée car cinq mesures remplissaient un sac), les haricots étaient mis en sac. La famille Bories en vendait sept environ.



Semer, cultiver, ramasser, égrener, trier... tous les membres de la famille participaient et chacun avait son rôle dans cette chaîne.



Eh, oui ! on n'a pas beaucoup parlé de l'homme à la casso. Et pourtant, ce souvenir amuse toujours Ninou. Que pouvait-il faire avec la casso ? Cherchez un peu avant de retourner la feuille, à moins que vous n'ayez deviné ou que, comme nos aînés, vous ne connaissiez... la chute !

Réponse : Par mesure d'hygiène tout à fait compréhensible, il fallait éviter de souiller les haricots. Or la nature a ses impératifs auxquels les vaches obéissent instinctivement. Il fallait donc un œil très vigilant - pour surveiller les frémissements de la queue annonciateurs d'un événement... malodorant et indésirable en la circonstance - et de bons réflexes pour recueillir dans la casso la bouse ou l'urine !

Conservez vos papiers...

Toute la vie

- . Livret de famille
- . Livret militaire
- . Diplômes scolaires et universitaires
- . Contrat de mariage ou jugement de divorce
- . Livret de Caisse d'épargne
- . Documents concernant les pensions civiles ou militaires
- . Documents concernant la santé : carte de groupe sanguin, carnet de santé, certificats de vaccinations, carte d'affiliation à la Sécurité Sociale, dossiers médicaux, tout document ayant trait à un accident de travail...
- . Documents concernant un héritage (testament, donation)
- . Papiers concernant l'achat d'un appartement ou une maison (titres de propriété des biens acquis et non revendus)
- . Bulletins de salaire et certificats de travail
- . Permis de conduire
- . L'accusé de réception du dossier de demande de liquidation de retraite, le bordereau de reconstitution de carrière et la notification de l'attribution de la retraite

Un an

- . Certificats de ramonage
- . Factures de déménagement ou de transporteur
- . Factures de téléphone et leur preuve de paiement

Deux ans

- . Quittance de primes d'assurance, de multirisque d'habitation et leurs preuves de paiement
- . Factures d'eau
- . Certificats de scolarité des enfants
- . Contrats de prêts à la consommation
- . Décomptes de remboursements de soins, des prestations de maternité, bulletins de versements d'allocations familiales
- . Talons de mandats ou de virements

Trois ans

- . Avis d'échéance et justificatifs de paiement de la redevance TV

Quatre ans

- . Avis d'échéance des assureurs (voiture, habitation, santé...)
- . Gains de loterie, loto et autres
- . Dossiers "impôts" (double des déclarations de revenus, justificatifs de salaires et de déduction des revenus, bordereaux d'avoir fiscaux, avis d'imposition, preuve de paiement...)

Cinq ans

- . Documents concernant les pensions alimentaires (justificatifs de paiement...)
- . Documents concernant les cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (notifications de paiement, ouverture des droits)
- . Documents concernant les Allocations Chômage
- . Preuve de paiement des impôts
- . Dossier de règlement d'une assurance-vie à votre profit
- . Avertissement du percepteur
- . Quittance de fermage

Dix ans

- . Reconnaissance de dette commerciale
- . Talons de chèque et relevés des comptes bancaires ou postaux
- . Les contrats de prêts immobiliers ou de financement d'une activité professionnelle
- . Construction : toute facture, procès-verbal de réception...

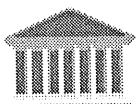
Trente ans

- . Quittances et pièces justificatives de paiement de toute les indemnités en réparation d'un dommage (factures délivrées par les prestataires de services, les entrepreneurs et les artisans)
- . Reconnaissance de dette civile (contrats de prêts entre particuliers)

Durée variable

- . Contrat de travail : pendant toute la durée du contrat et deux ans après sa résiliation
- . Devis : jusqu'à l'établissement de la facture
- . Dossiers scolaires de vos enfants : jusqu'à la fin de leurs études et même après, ils peuvent en avoir besoin s'ils continuent ou reprennent leurs études
- . Contrat de bail, état des lieux, correspondances échangées avec le propriétaire ou le locataire, factures de travaux d'amélioration effectués dans le logement, police d'assurance et quittances de loyer : pendant toute la durée du bail mais aussi cinq ans après avoir quitté le logement
- . Contrats de prêts : dix ans après l'expiration du contrat
- . Factures : aussi longtemps que les objets achetés sont conservés (notamment pour le matériel photo et vidéo, entre autre pour le passage en douane si vous voyagez)
- . Bon de garantie : pendant leur durée
- . Police d'assurance : jusqu'à résiliation
- . Règlement de copropriété : aussi longtemps que vous êtes propriétaire
- . Factures de travaux et de réparation : dix ans si les réparations ont été faites par un commerçant et trente ans par un artisan

Chez nous...



état civil

- **Mariages**
28 I 95 Jean VAN HOELEN et Véronique RENERIE
- **Décès**
25 I 95 Jérôme ALBOUY
27 III 95 Marie-Antoinette TOURNIER
17 VI 95 Marcel TAURIAC
25 IX 95 Georges LABOYSSSE
24 VII 95 Conception PANDELE (belle-mère P. Andrieu)
- **Naissances**
6 IV 95 Anthony PENCHENAT
4 VIII 95 Sophie MAUREAU



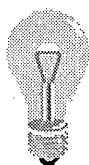
foire aux vêtements

Le dimanche 15 octobre 1995 a eu lieu, dans la salle du Club, la première foire aux vêtements. Celle-ci s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, avec la participation des petits et des grands. Cela a été l'occasion de se rencontrer et de passer un après-midi chaleureux.



petites annonces

- ☛ Recherche roues, dérailleurs et vieux cadres de vélos.
Giovannacci, Layrac
- ☛ Recherche personne pour garde occasionnelle d'enfants (1 an, 4 ans, 6 ans).
Curlier : 61 35 34 26
- ☛ Recherche cages à lapins.
Osaer : 61 35 34 26
- ☛ Recherche ancienne enclume, forge, ainsi que livres sur travaux manuels (vannerie, macramé, pâte à sel...)
Dirat : 61 35 32 72



boîte à idées

Suggestions

- banc dans la cour de l'ancienne école
- vide-greniers au printemps
- arbre de Noël décoré par les enfants du village
- repas de rue
- ...



loto de Bessières

Car tous les vendredis à 20 h 15 - 20 h 30
Prix : 10 F



fuel

Monsieur BÉZIAT, avec son dépôt de Bondigoux, propose de nous fournir le fuel au prix le plus bas du marché (par groupage).

Si vous êtes intéressés, passez votre demande à la mairie, 15 jours à l'avance pour permettre une concentration des demandes.



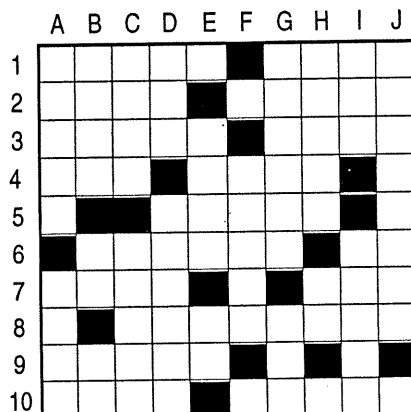
les mots croisés de JPA

Horizontalement :

1- Gagne un jour de temps en temps. Pas nous. 2- Pas eux. X. 3- Drogue. Voyelles. 4- Pronom. Roi du foot. 5- Sauveur. 6- Avant en bois, maintenant en plastique. Deux fois. 7- Couleur d'espérance. Dehors. 8- Nivose. 9- Organisme de très petite taille. 10- Diminutif masculin. Servante.

Verticalement :

A- Célèbre au Far West. Bravo. B- Grande fête. Pronom. Pronom. C- Lèses. Disposition harmonieuse des choses. D- École sportive grenobloise. Pas secs. E- Utile sur le pré. Carte sociale. F- En justice. G- Délivrés, volontaires. Né à Chao-Chan en 1893. H- Bordures. Fleuve né dans l'Altaï. I- Seule. Ciseau d'acier. J- Désire.
Une phrase se cache dans cette grille :



Solution du numéro 1

Horizontalement 1- VILLAGE - GE 2- SOLANGE - TON 3- SIL - ERRE 4- LA - EECBR 5- TESSEYRE - RA 6- DOYENNE - LEON 7- ORB - LUG 8- SAINT BLAISE 9- PELLE - LAISSE 10- LAYRAC - EES
Verticalement A- SA - DO - PO B- SI - TORSÉ C- VOLLEY BALL D- IL - ASE - ILA E- LAS - SN - NEY F- LN - GENET G- AGE - YE - BLA H- GERER - CLAC I- REEL - AI J- TEC - ELISE K- GO - BROUSSE L- ENGRANGEES



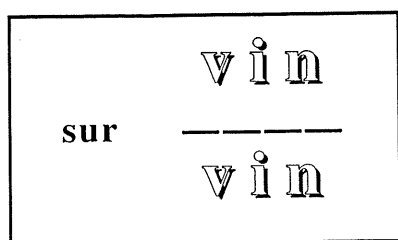
la gazette de Layrac

Ce numéro a été réalisé par J.P. Alvarez, G. Andrieu, J. Bonnet, M. Dirat et V. Jouve.

Le prochain numéro est prévu pour juillet 1996.

Merci à F. Dumoulin pour la réalisation graphique de ce numéro.

Rubrique à lire avec modération...



auto
testez
vous

d'accord
ou pas
d'accord

Si, de nos jours, mettre de l'eau dans un bon vin semble une hérésie, cela n'a pas toujours été le cas.

Au XVII^e et XVIII^e siècle, le vin ne se consommait pas en l'état. Un savant mélange de la boisson pure avec de l'eau permettait de "régler" la montée de l'ivresse. Rôle primordial que de doser au plus juste le breuvage.

Ainsi porté par des effluves progressives, l'ensemble des convives, de la plus prude des demoiselles au chevalier le plus robuste, parvenait en même temps à une douce euphorie. Il semblerait que le vin ait, de tout temps, possédé le don de rendre sociable !

Au l'époque de Grimod de la Reynère (1758-1837), une sorte de "toast" était porté à différents moments du repas. Curieuses ressemblances avec nos festolements.

Le "coup d'avant" devait mettre en appétit, le "coup du milieu" ressemblait de très près à notre trou normand, le "coup d'après" était certainement le digestif de l'époque !

Toutes ces coutumes intégraient l'individu dans un groupe. Pour étancher la soif, le "vin ordinaire" (qui n'a rien à voir avec notre gros rouge !) était mouillé à la goutte près, suivant l'hôte.

Il était sûrement déjà spécifié sur les bouteilles "recommandé pour le coupage des bibérons" !

(d'après "Histoire de la cuisine et des cuisiniers" de E. Neirinck et J.P. Poulain)

1/. Comment doit-on conserver les bouteilles dans sa cave ?

- a. debout
- b. couchée
- c. à l'envers

2/. Quelle est la température de la cave idéale ?

- a. 12° toute l'année
- b. 12° l'été, 16° l'hiver
- c. 18° toute l'année

3/. Une action prolongée de la lumière a, sur le vin, une action

- a. bonifiante
- b. altérante
- c. nulle

4/. Le terme "chambré" signifie amené à

- a. une température de 20°
- b. la température ambiante
- c. une température de 16-17°

5/. Le goût de bouchon est provoqué par :

- a. une moisissure
- b. le bouchon
- c. l'oxydation

6/. Quel est le cépage principal des "Côtes du Frontonnais" ?

- a. le gamay
- b. la négrette
- c. le cot

Réponses : 1b - 2a - 3b - 4c - 5a - 6b.

Une belle cravate peut transformer son heureux propriétaire en guignol... sur une chemise mal assortie !

Lorsque vous servez votre meilleure recette, un met magnifique, régal pour les yeux ainsi que pour le palais, il faut lui choisir une boisson à sa hauteur.

Vous avez bien compris, c'est d'accord "mets et vin" dont il s'agit ici. Pas de règles incontournables en la matière, mais du bon sens et un esprit d'ouverture indéniable.

Il faut savoir, pour se rassurer, que chaque plat régional trouve, quasiment dans tous les cas, un vin de la même province qui lui ira comme un gant : un Muscadet avec les fruits de mer, un Madiran avec le magret, un cassoulet avec un...

Et, comme maxime, retenez que si une cravate à pois sur une chemise à rayure peut choquer le regard, le vin sur un met doit plutôt charmer les papilles !

DA

à l'école...

Rentrée scolaire 95-96

Les 3 écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal accueillent 87 élèves.

- 26 élèves en petite et moyenne section : cette classe fonctionne avec deux mi-temps assurés par Virginie Martineau et Jean-Luc Onesta remplaçant Éléonore Bergonzo actuellement en congé de maternité.
- 23 élèves en grande section et cours préparatoire : nouveauté de cette rentrée, Madame l'Inspectrice a souhaité une meilleure répartition des effectifs en intégrant les élèves de GS (année charnière entre le cycle 1 et le cycle 2) aux élèves de CP. Karine Othy a la charge de cette classe.
- 21 élèves en CE1 - CE2 : classe à cheval sur les cycles 2 et 3.
- 17 élèves en CM1 - CM2 : les deux dernières années du cycle 3.

Trois petits devraient venir partager les joies de la petite section.

Pour l'instant, dix neuf enfants domiciliés à Layrac fréquentent les écoles du RPI.

Délégués des parents d'élèves

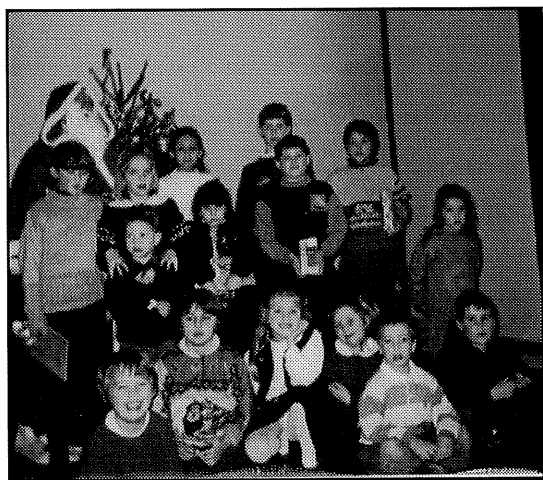
TITULAIRES	SUPPLÉANTS	
Agnès CURLIER	Christelle QUARANTA	PS - MS
Nadine LEDOUX	Valérie RODRIGUEZ	GS - CP
Nicole BABRON	Françoise PORTOLES	CE1 - CE2
Christine GRIMAUD	Marie-Thérèse GAUTHIER	CM1 - CM2

Noël à l'école

Le jeudi 21 décembre, avec un peu d'avance sur le calendrier, le Père Noël est venu rendre visite à nos écoliers : les trois écoles étaient réunies à la salle polyvalente de Layrac. Les municipalités, les amis des écoles, les parents et les enseignants s'étaient associés pour préparer cette fête.

L'après-midi a débuté par un spectacle de magie qui a captivé tout ce petit monde. Mais c'était surtout l'arrivée du Père Noël qui était désirée... Sous les flashes des appareils photos, l'œil des caméras et le regard attendri des parents, le Père Noël a distribué ses cadeaux. Un copieux goûter a réuni petits et grands.

A l'an prochain Père Noël et merci !



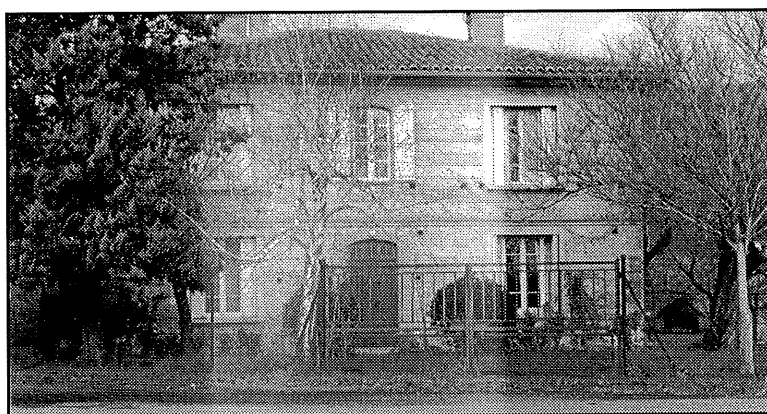
Le coin du poète...

Des rives du Tarn, le sentier des poètes nous amène au pied des coteaux, au hameau de Grindes où Juliette Pandelé partage son temps entre la lecture, l'écriture et la cuisine (et il semble qu'elle soit appréciée...). Tout ceci dans une joie de vivre qui fait plaisir à voir.

*Sur le cadran de notre gigantesque pendule,
L'hiver, l'été, l'automne et le printemps
Sont les aiguilles qui tournent lentement.
Régulé par l'infailible horloger,
Leur tic-tac bat, toujours régulier.
Depuis longtemps, il accompagne
Tous ceux qui ont vécu dans nos campagnes.*

*Des racines d'environ quatre cents ans
Marquent la présence de nos anciens parents
Dans ce village où nous vivons à présent.
Jour après jour, ils ont bâti notre héritage.
Sachons donc en tirer les meilleurs avantages
Et mettons, comme toujours, notre cœur à l'ouvrage.*

*Accompagnés des nouveaux habitants,
Arrivés depuis peu ou depuis plus longtemps,
N'oublions pas hier, mais allons de l'avant.
Et si demain fait peur, ne nous alarmons pas.
Après quelques orages, le soleil brillera.
Imprévisibles dans leur mouvement,
Les saisons offriront de nombreux agréments
La vie nous servira pareillement.*



Juliette Pandelé
Grindes, le 15 décembre 1995

Joyeux Noël et Bonne Année